

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 avril 2016 - Séance n°3

L'an deux mil seize, vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre ALEXANDRE, Catherine COLLET, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN, Dominique POTHIN, Marie-Odile SIMOTTEL, Martine BIZET.

Était excusée : Dorothee AUBERT, Charles ROUSSIGNOL

Madame Catherine COLLET a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation: 14/04/2016

Date d'affichage : 14/04/2016

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

La séance est ouverte à 18h00

Après lecture du compte rendu de la réunion du 24 mars 2016, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Catherine Collet qui détaille les différentes dépenses et recettes inscrites sur les Comptes administratifs 2015

A 18h25 arrivée de Monsieur Pierre Alexandre.

A 18h45 arrivée de Madame Elisabeth Eiche-Cronenberger

Madame Collet présente ensuite les différentes propositions d'investissements et les montants nécessaires pour réaliser ces opérations.

1) Compte Administratif de la commune 2015

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 271 290.61 €

Dépenses : 236 230.34 €

Excédent : 35 060.27 €

Section d'Investissement

Recettes : 65 500.98 €

Dépenses : 54 752.85 €

Excédent : 10 748.13 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

35 060.27 € + 10 748.13 € = **45 808.40 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2015.

2) Compte de Gestion de la commune 2015

Sous la présidence de M. Jean-Claude HAUTECOEUR, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune 2015 dressés par Mme BESSARD, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2015 de la Commune à l'unanimité.

3) Affectation du résultat de budget de la commune

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2016 sont les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

$$105\,754.67 \text{ €} + 35\,060.27 \text{ €} = 140\,814.94 \text{ €}$$

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Excédent de l'exercice

$$- 2\,284.53 + 10\,748.13 \text{ €} = 8\,463.60 \text{ €}$$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

$$140\,814.94 \text{ €} + 8\,463.60 \text{ €} = 149\,278.54 \text{ €}$$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2014 avec un besoin de financement de 14 315.41 €, l'excédent de clôture s'élève à 134 963.13 €.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 140 814.94 € et un excédent d'investissement de 8 462.60 €, , au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser d'un montant de 14 315.41 €, décide d'affecter au compte R 002 la somme de 134 963.13 €, au compte R 001 la somme de 8 463.60 € et au compte R 1068 la somme de 5 852.54 €.

4) Budget Primitif de la commune 2016

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2016,
Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2015
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2015 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 440 086.35 € et en section d'investissement à 1 056 386.38 €.

5) Compte administratif du budget SPAC 2015

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section d'Exploitation

| | | |
|------------------------|------------------------|------------------------|
| Recettes : 57 923.25 € | Dépenses : 45 553.29 € | Excédent : 12 369.96 € |
|------------------------|------------------------|------------------------|

Section d'Investissement

| | | |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Recettes : 54 320.47 € | Dépenses : 93 658.35€ | Déficit : - 39 337.88 € |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement
12 369.96 € - 39 337.88 € = - 29 967.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif SPAC 2015.

6) Compte de Gestion du budget SPAC 2015

Sous la présidence de M. Jean-Claude HAUTECOEUR, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de du budget SPAC 2015 dressés par Mme BESSARD, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2015 du SPAC à l'unanimité.

7) Affectation du résultat du budget SPAC

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2016 sont les suivants :

Section d'exploitation : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
96269.41 € + 12 369.96 € = 108 639.37 €

Section d'Investissement : Excédent antérieur - Déficit de l'exercice
1 503.31 € - 39 337.88 € = - 37 834.78 €

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement – Déficit d'Investissement
108 639.37 € - 37834.78 € = 70 804.80 €

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2016 avec un besoin de financement de 10 664.53€, l'excédent de clôture s'élève à 60 140.27 €.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 108 639.37 € et un déficit d'investissement de 37 834.57 €, , au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser d'un montant de 10 664.53 €, décide d'affecter au compte R 002 la somme de 60 140.27 €, au compte D 001 la somme de 37 834.57 € et au compte D 1068 la somme de 48 499.10 €.

8) Budget Primitif du SPAC 2016

Lors des évaluations faites pour la réhabilitation de la STEP, il avait été indiqué le montant du mètre cube d'eau assaini devrait être augmenté de 2 € environ. Au vu des recettes inscrites au budget primitif 2016, Monsieur le Maire propose de ne pas inscrire d'augmentation sur les factures éditées en 2016 afin de faire bénéficier aux habitants de cette situation budgétaire.

Monsieur Pierre Alexandre informe que plusieurs personnes rejettent de l'eau non facturé (puits, cuves, ...) et que cela a une répercussion sur le cout de la facturation du mètre cube d'eau et demande si une autre façon de facturer n'est pas envisageable. Monsieur Franck Ernst pense que les personnes qui possèdent ce type de réserve d'eau l'utilisent en général pour l'arrosage des jardins et qu'au final peu les utilisent en eau assainit. Il est proposé de rester sur le même mode de facturation pour 2016 et d'étudier un calcul sur une base forfaitaire et une part sur la consommation réelle pour le budget primitif 2017.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2016,
Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2015,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2015 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **126 795.27 €** et en section d'investissement à **1 288 857.44 €**.

9) Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 13,96%
- Taxe Foncière bâti : 12,43%
- Taxe Foncière non bâti : 31,87%
- CFE : 14,20%

pour un produit total de : 117 495 €

10) Subventions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

| | |
|------------------------------------|-------|
| - Club des Anémones : | 400 € |
| - Anciens Combattants Cottévrard : | 90 € |
| - Amicale J Caulle BLH : | 110 € |
| - Banque alimentaire BLH : | 100 € |
| - CADI BLH : | 135 € |
| - ASCPBLH : | 200 € |
| - Tous à la Brayonne : | 150 € |

11) Participation au SIVOS du Mont Joyet :

La participation financière s'élève à 91 203 € pour l'année 2016 ; la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 55% de cette somme et d'inscrire 45 % de la somme au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette mesure à l'unanimité et décide d'inscrire au compte 65548-01 « Participation SIVOS » la somme de 41 600 €.

12) Participation SBS de l'Arques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas fiscaliser et d'inscrire au compte 65548-05 la somme de 2 600 €.

13) Participation SBV Saône Vienne et Scie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 65548-05 la somme de 1 000 €.

14) Participation Collège de Saint Saëns

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation d'un montant de 14 486.10 €.

15) Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du cimetière avec l'installation d'un columbarium, l'aménagement du jardin du souvenir avec l'installation d'un puits pour déverser les cendres, d'un livre ou d'une colonne pour inscrire les noms des personnes et d'un banc en face du jardin pour que le public puisse se recueillir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de réaliser le projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif,
- d'inscrire la dépense décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 8 500 € T.T.C. ;

16) Acquisition de logiciels informatiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maintenance pour les logiciels actuellement utilisés pour la comptabilité, la paie et les élections ne sera plus disponible en 2017 et qu'il est donc nécessaire d'acquérir de nouveaux logiciels en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de réaliser le projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif,
- d'inscrire la dépense décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 1 600 € T.T.C. ;

17) Acquisition de décorations de Noël

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de nouvelles décorations de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de réaliser le projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif,
- d'inscrire la dépense décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 2 400 € T.T.C. ;

18) Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente (changement des menuiseries, rajout d'un chauffage à eau et installation d'une régulation zone par zone).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de réaliser le projet,
- d'inscrire la dépense décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 29 500 € T.T.C. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier DETR en préfecture, et des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région et du Département

19) Enfouissement des réseaux rue Saint Fiacre

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-Eff+EP-2016-0-76188-6293 et désigné « Rue Saint Fiacre (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 61 241.17 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 667.87 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 20 667.87 € T.T.C. ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à venir ;

20) Enfouissement des réseaux route du Chasse Marée

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-Eff+EP-2016-0-76188-6295 et désigné « Route du Chasse Marée (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 143 145.92 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 43 593.94 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 43 593.94 € T.T.C. ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à venir ;

21) Questions diverses

Monsieur Fabrice Gamelin indique qu'il a rencontré Monsieur Fauvel qui propose de réaliser une conférence sur Cottévrard et plus particulièrement sur l'église le vendredi 25 novembre 2016. Le Conseil Municipal approuve.

Il indique également que la Fête des mères aura lieu cette année le vendredi 3 juin à 18h30, la fête des voisins le samedi 21 mai et le repas des anciens le dimanche 4 décembre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la station d'épuration débiteront fin mai et devrait être terminé fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.